

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2021

INTERDISANT LES PRATIQUES VISANT À MODIFIER L'ORIENTATION SEXUELLE - (N° 4021)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL84

présenté par
Mme Vanceunebrock, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« présent »,

insérer les mots :

« au moment des faits ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.